

Arrêté N°2024 - 1666

**Autorisant la manifestation "déjeuner musical" de l'association Bank's au local
de l'ASC Grande-Ravine,
Le samedi 16 novembre 2024**

Le Maire de la Ville du Gosier, Madame Liliane MONTOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2212-5 ;

Vu le Code Pénal, notamment l'article R. 610-5 ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code des Assurances ;

Considérant la demande présentée par l'association Bank's représentée par sa Présidente Madame Adrienne ETENNE, en vue d'organiser la manifestation "déjeuner musical" de l'association Bank's au local de l'ASC Grande-Ravine, le samedi 16 novembre 2024 ;

Considérant les garanties présentées par l'organisateur dans le dossier de sécurité ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions pour assurer l'ordre, ainsi que la sécurité des manifestants et de la population ;

ARRETE

Article 1 - L'association Bank's est autorisée à organiser la manifestation "déjeuner musical" de l'association Bank's au local de l'ASC Grande-Ravine, **le samedi 16 novembre 2024, de 12h à 18h.**

Article 2 - L'organisateur devra se conformer aux horaires définis pour la durée de la manifestation comme indiqué à **l'article 1** et conformément au dossier de sécurité.

Article 3 - Il appartient à l'organisateur d'assurer la sécurité des biens et des personnes selon les dispositions prévues dans le dossier de sécurité.

Article 4 - L'effectif du public attendu est de 100 personnes.

Article 5 - Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R. 610-5 du Code Pénal.

Article 6 - Le présent arrêté est notifié à Madame Adrienne ETENNE-Présidente de l'association.

Une ampliation sera transmise, pour chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale du Gosier.

Fait à Gosier, le 15 NOV. 2024

Le Maire,



Liliane MONTOUT